

Expéditeur :
Metzmacher Maxime
Institut de Zoologie
22, quai van Beneden
B 4020 Liège
BELGIQUE

Liège, le 16 octobre 1983.

A Monsieur le Wali

Monsieur le Wali,

De nombreux travaux scientifiques ont reconnu l'importance internationale des marais de la Macta, situés dans l'Est oranais. Cette vaste zone humide, ainsi que les dunes qui la bordent le long du Golfe d'Arzew, mériteraient de ce fait de bénéficier de mesures particulières de protection. Il serait souhaitable qu'elles s'étendent également aux lacs des Gharabas et de Télamine, à la mare de Bou-Fatis et à la sebka d'Arzew, car, pour l'avifaune, ces zones humides forment un tout.

Actuellement, ' La Macta ' connaît toutefois de sérieux problèmes :

- l'oued Sig a colmaté partiellement son entrée dans ces marais. Cela provoque, depuis quelques années, l'assèchement estival des plus grands plans d'eau avec, notamment, comme corollaire la disparition de leurs carpes et la diminution de leurs populations d'oiseaux nicheurs.
- la forêt des dunes de la Macta et son marais côtier subissent de multiples dégradations (voir documents photographiques en annexe)

Pour restaurer ces milieux remarquables, nous suggérons de :

- favoriser l'écoulement de l'eau vers la basse plaine de la Macta en recreusant l'entrée de l'oued Sig dans les marais, ainsi qu'en ouvrant la digue qui longe le pipe-line passant au nord du Sig. Parallèlement, il est indispensable, pour les oiseaux et les poissons, de maintenir en eau cette basse plaine en période estivale. Pour cela de petits ouvrages freinant l'écoulement de l'eau des canaux de drainage vers la Méditerranée sont à réaliser ou à restaurer (par exemple la digue empierrée du trek Bou-Nefer; voir carte ci-jointe). Les rigoles d'érosion dans le nord de la basse plaine sont évidemment à obturer.
- lutter contre la pollution des oueds, en particulier celle de l'oued Sig
- interdire toute circulation du public et des animaux domestiques dans la forêt des dunes de la Macta. Cette mesure est absolument indispensable pour permettre la restauration de ce milieu très fragile. Les Forestiers, la Protection civile pourraient peut-être veiller au respect d'une telle interdiction. La présence d'unités sanitaires sur les plages en faciliterait, par ailleurs, également le respect. Enfin, il est souhaitable d'empêcher l'accès des plages aux voitures et camions.
- interdire les décharges d'immondices dans les milieux de grand intérêt biologique.

../..

- remplacer la lutte chimique contre les moustiques par une lutte biologique en introduisant, par exemple, un poisson tel que le Gambusie capable de s'attaquer aux larves de moustiques. Une telle mesure vient d'être appliquée à Annaba.

En vous remerciant de votre attention pour ce cri d'alarme, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Wali , l'assurance de notre considération.

Maxime Metzmacher
Service d'Ethologie
Institut de Zoologie
22, quai van Beneden
4020-LIEGE (Belgique)

Bernard Ochando-Bléda
Maître-Assistant en
Zoologie-Ecologie
Institut National Agronomique
El Harrach (Algérie)

Jean-Paul Jacob
Institut royal des Sciences
Naturelles de Belgique
31, rue Vautier
1040-BRUXELLES (Belgique)

Annie Jacob-Remacle
Laboratoire de Zoologie générale
et faunistique
Faculté des Sciences Agronomiques
5800-GEMBLoux (Belgique)

Dolf van Wijk
Laboratory of Aquatic Ecology
Faculty of Science
Catholic University
Toernooiveld
6525 ED Nijmegen
The Netherlands

Paul Rutjes
Ministry of Agriculture
and Fisheries
Postbus 20401
2500 EK Den Haag
The Netherlands

Mörzer Bruyns, Prof. Dr. Maurice P.
Department - Nature conservation
Agricultural University
Wageningen (Netherlands.)